



**15 juin 2010**  
**5ème journée mondiale contre la maltraitance  
des personnes âgées**

Des personnes âgées, en particulier les plus fragiles d'entre elles, sont victimes d'actes révoltants, contraires au respect de la dignité et souvent au droit : indélicatesses, négligences, traitements dégradants, abus de confiance, pressions financières, démarchages commerciaux abusifs, violences verbales voire actes de maltraitance physiques sont quelques uns des maux auxquels elles sont exposées. **L'essentiel des cas de maltraitance a lieu à domicile. Remédier à ces situations ne passe pas forcément par le circuit judiciaire, mais par l'écoute et la médiation, ce qui demande du temps et l'implication de nombreux intervenants.** Prendre conscience de cette réalité est le meilleur moyen de prévention.

Sur plus de 10 000 dossiers créés à la suite d'un appel au numéro 3977, de février 2008 à février 2010 :

- **70 %** concernent une situation à domicile
- Les maltraitances principalement citées à domicile sont les maltraitances psychologiques (35 % des dossiers), financières (18%) et physiques (17%)
- **49 %** citent un membre de la famille comme auteur présumé des actes de maltraitance

Cette année nos 3 associations ont décidé d'attirer l'attention sur la maltraitance intra familiale

Une jeune femme de 25 ans signale la situation de sa grand-mère : Madame A, 84 ans est veuve et habite la maison appartenant à son époux qui vient de décéder. Ses trois enfants ont la cinquantaine et habitent à distance. L'un d'eux a besoin d'argent pour finir de rembourser l'emprunt contracté pour son logement. Les enfants ont donc décidé de vendre la maison de leur père, de « placer » leur mère et de prendre leur part d'héritage. Interrogée, Madame A qui est lucide et bien entourée par son voisinage, désirerait continuer à vivre là où elle a passé sa vie.

De longues discussions téléphoniques avec chacun des trois enfants leur fait prendre conscience du besoin de leur mère de conserver son lieu de vie et ils renoncent à cette vente.

Madame Z âgée de 76 ans subit les violences psychologiques et physiques de son fils qui vit chez elle depuis 16 ans. Son appartement ne lui permet pas d'avoir d'intimité, son fils dort dans le salon et ne participe pas à la vie courante, elle prend en charge toutes les dépenses domestiques, et elle est très isolée. Grâce à une implication de proximité des petits frères des Pauvres, du CLIC et des services sociaux Madame Z a pu d'abord parler, se confier sans que cela n'ait de conséquences « juridiques » pour son fils. Petit à petit elle reprend confiance, retrouve sa dignité, ne se sent plus victime, accepte d'avoir un téléphone portable et s'ouvre vers l'extérieur. D'autres étapes peuvent se mettre en place pour que Madame Z devienne physiquement et financièrement plus indépendante, sans pour autant passer par le secteur judiciaire qui mettrait fin à toutes relations avec son fils, ce à quoi elle ne veut pas aboutir.

## LA MALTRAITANCE INTRA-FAMILIALE

Face à une situation où le bien-être d'une personne âgée semble menacé, le rôle des témoins, qu'ils soient membres de la famille, de l'entourage, ou professionnel, est fondamental, pour :

- ne pas laisser la personne dans une situation d'isolement qui augmenterait les risques de maltraitements
- parler avec la personne concernée de ce qu'elle ressent, de ce qu'elle souhaite
- informer les structures qui peuvent apporter une aide

Il ne s'agit ni d'accuser, ni de porter de jugement, mais de demander la vigilance bienveillante de tous afin de soutenir les plus fragiles. Nous souhaitons rappeler que nous serons tous, un jour, âgés, et que nous serons tous, alors, désireux de ne pas vivre entourés d'indifférence.

**Les petits frères des Pauvres, AFBAH, ALMA France, forts de leur volonté commune et de leurs expériences complémentaires souhaitent rappeler à l'occasion de cette 5ème journée mondiale, que les personnes âgées n'ont pas à rester seules face à des maltraitements et que cette lutte et surtout la prévention de la maltraitance doivent devenir une cause nationale. C'est par la mobilisation de tous qu'il sera possible d'agir contre la maltraitance des personnes âgées.**

**AFBAH** L'association Française pour la Bientraitance des Aînés et/ou Handicapés agit par des actions de prévention et de sensibilisation auprès des particuliers et des professionnels. Parmi ses missions se trouve l'écoute des appels réceptionnés au 3977, numéro national contre la maltraitance. Le 3977 offre un espace de parole neutre pour toute personne confrontée à une situation de maltraitance suspectée ou avérée.

Contact  
Caroline Lemoine  
01 45 59 26 16  
communication@afbah.org

**ALMA France** (allo maltraitance) est un réseau de proximité qui fait appel à des bénévoles (professionnels actifs, retraités, étudiants), tous formés à l'écoute et aux différents aspects des maltraitements. Pour apporter une réponse efficace et pertinente, toutes les situations sont analysées, conseillées et suivies dans la confidentialité. ALMA développe aussi des actions d'information, de sensibilisation et de formation auprès des professionnels dans un but de prévention. Forte d'une expérience de milliers de cas depuis 1995, ALMA a entrepris l'étude des situations les plus fréquentes de leurs causes et de leur prise en charge.

Contact  
Eric Rocca  
04 76 84 18 18  
eric.rocca@alma-france.org

### Les petits frères des Pauvres

Reconnus d'utilité publique, les petits frères des Pauvres soutiennent par un accompagnement relationnel et fraternel des personnes de plus de 50 ans souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion, de maladies graves. Les petits frères des Pauvres se sont depuis longtemps investis pour identifier et faire cesser des situations de maltraitance.

Contact  
Clémence de Monpezat  
01 49 23 13 14  
clemence.demonpezat@petitsfreres.asso.fr